



Janvier 2025

Bonne Fête!

Vanessa.H! Micah.L! Robert.C! Jean.M! Jordan.L! Susan.L! Peggy.S! Brenda.S!

Bonne année, santé et bonheur de la part des conseiller(ère)s, la maire et les employé(e)s.

Bureau fermé

1-2-3 janvier 2025

Décorations A&R

A&R Décorations vous souhaite une bonne et heureuse année 2025!

Avis public

Voici les dates des séances du conseil pour 2025

Le 6 janvier 2025 55 Gallagher à 19h30	Le 7 juillet 2025 55 Gallagher à 19h30
Le 3 février 2025 55 Gallagher à 19h30	Le 4 août 2025 55 Gallagher à 19h30
Le 3 mars 2025 55 Gallagher à 19h30	Le 2 septembre 2025 55 Gallagher à 19h30
Le 7 avril 2025 55 Gallagher à 19h30	Le 1 octobre 2025 55 Gallagher à 19h30
Le 5 mai 2025 55 Gallagher à 19h30	Le 10 novembre 2025 55 Gallagher à 19h30
Le 2 juin 2025 55 Gallagher à 19h30	Le 1 décembre 2025 55 Gallagher à 19h30

Branche 172 de la Légion royale canadienne

Nous reprendrons les fléchettes le 3 janvier et tous les vendredis à 19h. Dame de pique reprendra le 8 janvier et tous les mercredis à 13h. Tous les mercredis soir, des jams musicaux auront lieu à partir de 19h. Nous vous encourageons à apporter vos instruments et à vous joindre à nous! Tout le monde est le bienvenu !

L'assemblée générale aura lieu le 18 janvier à 13h. Tous sont les bienvenues.



Élimination de la neige

Le conseil municipal tient à rappeler à la population que selon le règlement #19-06, article 9, il est interdit de :

- a) Jetez la neige de votre cour dans la rue ;
- b) Transporter, d'un côté à l'autre de la rue, toute neige provenant de sa propriété.

Toute personne contrevenant à ce règlement pourrait recevoir une amende de la Sûreté du Québec.

Si vous marchez la nuit

Il est fortement recommandé de porter un vêtement réfléchissant ou une lampe de poche lorsque vous marchez la nuit. Pour votre sécurité et celle de tous les usagers de la route. Merci.

Règlement #24-05

Article 1

Le taux de la taxe foncière général est fixé à 0.55\$/100.00\$ pour l'année 2025 conformément au rôle d'évaluation en vigueur le premier janvier 2025.

Article 2

Tarifification pour les ordures comme ce qui suit :

Maison occupée 6 mois ou plus de l'année	200.00\$
Commerce locale	250.00\$
Maison occupée moins de 6 mois de l'année	150.00\$

Article 3

Tarifification pour le recyclage

Maison occupée 6 mois ou plus de l'année	80.00\$
Commercial locale	85.00\$
Maison occupée moins de 6 mois de l'année	60.00\$

Article 4

Le taux d'intérêt s'applique à toutes taxes, compensations, permis ou créances dues à la municipalité est désormais fixé à 12% par année. Est chargé par méthode variable, à compter du 1er janvier 2025.

Article 5

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi. Le présent règlement a été adopté le 16 décembre 2024.

Ashley Milligan, maire Susan Legouffe Directrice générale

Dates importantes :

Séance du conseil le 6 janvier à 19h30

Ordures-le 2, 15 et 29 janvier

Recyclage –le 7 et 21 janvier

notez les changements à l'horaire

La distribution de ce bulletin est commanditée par :

A&R Decorations
166, Route 299

Cascapédia-St-Jules (Québec) G0C 1T0
Téléphone: (418) 392-4686

